



# AVIS

# D'ENQUETE PUBLIQUE

## PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DU POS DE MURIANETTE

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-077 en date du 13 avril 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Murianette portant sur la modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Murianette.

Le projet de modification n°1 du POS porte sur le règlement écrit de la zone « NC » correspondant à la zone agricole située dans la partie « montagne » de la commune et au piémont :

- modification de l'article NC 1 « occupations et utilisations du sol admises »,
- modification de l'article NC 7 « implantation des constructions par rapport aux limites séparatives »,
- suppression des articles NC 14 et NC 15 relatifs au Coefficient d'Occupation du Sol.

\*\*\*\*\*

**L'enquête publique se déroulera en mairie de Murianette (38420), 266, montée du Champ de la Vigne, du mercredi 17 mai 2017 à 9h00 jusqu'au vendredi 16 juin 2017 inclus à 17h00 pour une durée de 31 jours.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Murianette pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Le lundi, mardi et jeudi : de 13h30 à 17h00**
- **Le mercredi : de 8h00 à 12h00**
- **Le vendredi : de 13h30 à 18h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au jeudi : de 8h00 à 17h30 ; le vendredi : de 8h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Murianette : <http://www.murianette.fr> et sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>

Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par mail à l'adresse mail dédiée : [modificationpos@murianette.fr](mailto:modificationpos@murianette.fr) ou par écrit à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire-Enquêteur**  
**Enquête publique sur le projet de modification n°1 du POS**  
**Mairie de Murianette**  
**266, montée du Champ de la Vigne**  
**38420 Murianette**

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>.

Par ordonnance n° E17000098/38 en date du 14 mars 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Claude Cartier, en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

**Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Murianette, 266, montée du Champ de la Vigne 38420 Murianette, aux jours et heures suivants :**

- **Le mercredi 17 mai 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Le samedi 3 juin 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Le vendredi 16 juin de 14h00 à 17h00**

\*\*\*\*\*

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Madame le Maire, Lucie GRILLO – Mairie de Murianette (266, montée du Champ de la Vigne, 38420 Murianette).

\*\*\*\*\*

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Murianette (266, montée du Champ de la Vigne, 38420 Murianette), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole ([www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)) et tenus à la disposition du public pendant un an.

\*\*\*\*\*

A l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Murianette sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.